



Faute notaire et avocat a la cour d'appel actuellement

Par **emilent**, le **04/11/2007** à **17:04**

bonjour,mes beaux parents avaient un notaire qui s'occupait de leurs succession depuis 4 générations, ils ont vendu leur maison mais avant il lui ont demandé de faire un avis de valeur. rnce document a été fait et il mensionait une servitude devant la maison.rnl'agent immobilier leur a dit que la servitude n'était plus d'actualité puisque leur voisin est désenclavé sur un chemin vicinalrnlleur titres de propriétés disaient "il y a un passage entre maison et jardin.rnla maison c'est vendue mais c'est l'associé de leur notaire qui a rédigé l'acte de vente et la servitude n'a pas été reportéernles acheteurs les ont assignés en justice et 9 ans apres nous sommes toujours en appel aves 33.000 euros de perdus.rnla maison appartenait a mon beau père qui l'avait hérité de ses parents, mon beau père et décédé et leur avocat ne l'a pas signalé, ce qui fait que c'est ma belle mère qui a payé les dommages et intérêts et l'appel a donc été lancé au nom de mon beau père décédé, ma belle mère est a son tour décédée et c'est mon épouse et ma belle soeur qui ont hérité de tout cela.rnune précision: nous venons d'apprendre que mon beau père tres malade a la signature de l'acte de vente était atteint d'une maladie nerveuse dégénératrice (alziemer) et nous avons un certificat médical du neurologue qui le soignait.rnrnle notaire va gagner aussi en appel, comme en 1ère instance.rnma question est désordonnée mais que pensez vous de cela ?nje vous remercie et vous présente mes bien sincères salutations.rnjcb